

COMPTE RENDU CONSEIL Municipal du 5 Octobre 2021

Présents :

MM Cordellier Jérôme, Roussel Jean-Claude, Fani Jean-David, Chaillon Benjamin, Loyant Nicolas, Dahy Audrey, Duperron Denis, Etienne Marion, Brémon Laurent, Herbin Noelle.

Excusés : MM. Petitjean Karine, Bergot Emilie, Lambert Georges, Christelle Dehut.

Pouvoirs : MM Chaillon benjamin pouvoir de Mme Dahy (arrivée à 20h01), Mme Petitjean Karine donne pouvoir à M. Roussel, Mme Bergot Emilie donne pouvoir à M. Bremon, Denis Duperron pouvoir de Madame Herbin Noëlle (arrivée à 19 h 21)

12 votants

Début 19 h 05

1 : Approbation du compte rendu de la précédente séance

Adopté à l'unanimité des voix

2- Décision modificative : Transfert du poste de dépenses en investissement et en fonctionnement.

Compte tenu de l'évolution à la hausse des prix de la construction liée à la crise sanitaire et de l'évaluation des différentes phases de travaux à entreprendre pour introduire un bloc sanitaire dans le bâtiment de l'école (élémentaire) et mettre l'ensemble du bâtiment aux normes électriques, thermiques et assainissement, le projet est suspendu en attendant une stabilisation du marché.

D'autres besoins d'investissement étant identifiés pour assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé de transférer les lignes de compte pour pouvoir y pourvoir comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
			775	Produits de cessions d'immobilisations	5 000.00
635	Autres impôts taxes	1 000.00			
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	4 000.00			
Total		5 000.00			5 000.00

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Articles	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
21318	Constructions Autres bâtiments publics	- 29 500 .00			
21571	Matériel roulant	+ 28 000 .00			
2183	Matériel de bureau	+ 1 500.00			
Total		0.00			

- Adopté à l'unanimité des voix

3 –Acquisition d'un tracteur

L'ancien tracteur inutilisable à cause de son état qui mettrait en danger l'utilisateur, a trouvé preneur pour 5 000 euros au titre de la récupération des matériaux.

La commune doit assurer salage et déneigement ainsi que l'élagage des voies communales (actuellement confié à un prestataire extérieur pour un coût annuel situé entre 4 000 et 6 000 euros en fonction des saisons). L'acquisition d'un nouveau tracteur permettra de faire réaliser ces travaux par les services techniques de la commune. Sur cette seule activité, le tracteur serait amorti sur 5 ans.

Quatre propositions ont fait l'objet d'une analyse concurrentielle :

Synthèse des résultats de la démarche :

- 39 000 euros HT pour un tracteur sans matériel « hiver » (CLAAS, Crançot)
- 65 800 euros HT pour tracteur neuf sans équipement (New Holland, Pont-de-Poitte)
- 33 000 euros HT pour un tracteur d'occasion non équipé (Massey Ferguson, Et. Brun, ZA Lons-Perrigny)
- 23 000 euros HT avec équipement hiver et agrée DREAL, soit un coût TTC de 28 000 euros auprès de l'Et. Melin (Vannoz).

La commission d'appel d'offre a été saisie et a retenu le principe d'acquisition du tracteur proposé par l'établissement Melin pour un coût total de 23K€ HT soit 28K€ TTC.

Ce dernier est à la fois le moins cher et mieux équipé. Il totalise 8 500 heures de travail. Ce véhicule est aussi agrée « route ».

Il est donc proposé de voter pour la vente de l'ancien tracteur pour 5000 euros nets et l'acquisition d'un tracteur au prix de 28000 euros TTC, équipements pour le salage et le déneigement inclus.

- Les deux décisions sont adoptées à l'unanimité des voix

4- Acquisition d'ordinateurs

Le SIDEC préconise l'acquisition d'un nouveau matériel car celui de la Mairie devient obsolète et n'est plus assez performant pour les logiciels de gestion de la commune, Les anciens ordinateurs restent en service à la Mairie néanmoins.

Les devis reçus à ce jour ne correspondent pas à la demande de la commune. Le vote est donc repoussé à une prochaine séance du Conseil.

5-Travaux d'insonorisation de la salle des pompes

Deux devis reçus : - le premier de la société *Agence et eau*, spécialisée dans la vente matériaux et de travaux d'insonorisation, propose un ensemble de plaques acoustiques murales pour un coût de 4 790 euros TTC sans pose, la modification de l'éclairage n'est pas traitée.

L'entreprise *Chauvin* Propose la pose de dalles de plafond et d'un sol. Les travaux sur les murs ne sont pas cités.

Le vote est ajourné faute de précisions des devis.

6-Démission d'un adjoint.

Le Préfet du jura a donné son avis le 28 septembre, (courrier reçu en Mairie le 3 octobre) et a accepté la démission du bureau exécutif et du conseil municipal de Madame Florence Restelli. Ce courrier rappelle que le conseil doit statuer sur la suite, réélection ou pas d'un nouvel adjoint dans un délai de 15 jours. A ce titre, un nouveau conseil se tiendra le 12 octobre prochain.

7- Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées.

Approbation du rapport la CLECT.

-Adopté à l'unanimité des voix,

8-Pacte de gouvernance

Ce pacte a pour objectif d'améliorer les relations dans l'intercommunalité afin que chaque commune puisse avoir une vision générale des sujets traités.

- Avis favorable à l'unanimité des voix.

9-Délibération pour la gratification d'un stagiaire de l'enseignement.

Jean-David Fani, adjoint aux RH, propose de voter le principe d'accorder systématiquement une gratification de 3,99 euros de l'heure, net de charges pour un maximum de 35 heures hebdomadaires sur deux mois à tout-e jeune stagiaire scolarisé-e.

Adopté à l'unanimité.

10-Demande de remboursement des intérêts de parts sociales du crédit Agricole.

Un emprunt auprès du Crédit Agricole étant arrivé à terme, la commune doit demander le remboursement d'une part sociale contractée lors de la réalisation du prêt.

Cette part représente 1,63 euros.

Adopté à l'unanimité

11- Questions diverses

11.1 Autorisation de participer à l'expérimentation portant sur les comptes 2022- 2023 :

Cette démarche novatrice en phase expérimentale consiste à parvenir à l'amélioration de l'information financière et de la transparence des comptes.

-Adopté à l'unanimité des voix,

11. 2- Session des communes forestières, augmentation de la contribution à l'ONF,

L'association des communes Forestières sollicite les communes intéressées pour prendre position contre le projet de l'Etat de procéder à l'augmentation de 7 millions d'Euros de

dotation des collectivités possédant des forêts au bénéfice de l'ONF pour 2023, puis à 10 millions d'euros les années suivantes tout en procédant en même temps à la réduction de 500 postes des effectifs du même organisme.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent délibérer contre ce projet et demander sa révision complète.

Madame Herbin et Monsieur Loyant, respectivement fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de l'Etat, ne prennent pas part au vote pour respecter leur devoir de réserve.

L'unanimité des 10 votants restant se prononce contre ce plan et approuve de délibérer selon le modèle proposé par l'association des communes forestières.

11.3 - Information

Une réunion avec la population de Conliège sur les traversées de la commune et le cadre de vie se tiendra le 19 octobre à 20h à la salle des fêtes. Une lettre d'invitation est adressée à chaque habitant. La séance se déroulera en deux temps : une présentation de la démarche et des enjeux et l'animation de groupes de travail.

Le pôle Travaux, Voirie, Services techniques d'Ecla participeront à l'animation de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôture la séance à 21h45.



Le maire,
Jérôme CORDELLIER

SC ROUSSEAU
Adjoint

Pour le Maire
l'Adjoint